

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L. 2121-10 et Article R. 2121-7 du CGCT)

Le Conseil Municipal de la Commune de LA TRINITÉ se réunira en séance publique, le :

Jeudi 08 octobre 2026 à 18 h 30
A la Mairie – Salle du Conseil municipal

Fait à LA TRINITÉ, le 02 octobre 2026.

Le Maire,

Ladislav Polski.



Ordre du jour

DELIBERATIONS

Ressources Humaines

- 1 - Revalorisation de la rémunération des policiers municipaux et des agents de surveillance de la voie publique
- 2 - Protection sociale complémentaire - débat obligatoire de début de mandat
- 3 - Mise à jour du régime indemnitaire des emplois existants au sein de la collectivité – respect du principe de parité avec l'Etat
- 4 - Mandat spécial pour représenter La Trinité au congrès des Maires
- 5 - Comité social territorial commun entre la ville de La Trinité, le Centre Communal d'Action Sociale, la Caisse des Écoles et l'Établissement Public Local Stellae - Fixation du nombre de représentants du personnel, maintien du paritarisme et recueil de l'avis des représentants de la commune

Education

- 6 - Participation des communes extérieures aux frais de fonctionnement des écoles publiques de La Trinité (hors SIVU La Plana) – année scolaire 2025-2026
- 7 - Aide financière à la restauration scolaire pour les enfants trinitaires scolarisés hors commune par dérogation scolaire - année 2026-2027

Finances

8 - Admission en non-valeur

9 – Décision modificative budgétaire n°1 – Budget principal Ville 2026

Concessions

10 - Mise à jour de la tarification des concessions et des sépultures funéraires des cimetières de La Trinité et de Laghet au 1^{er} janvier 2027

11 - Extension du cimetière de La Trinité – projet définitif